

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes
Séance du Lundi 25 octobre 2021

Membres du conseil communautaire statutairement : 36

Membres ayant pris part à la délibération () :

Date de convocation :

Secrétaire de séance :

Objet : Budget Gestion et Valorisation des Déchets : Cendriers – Participation des Communes

Le lundi 25 octobre 2021 à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à La Llagonne sous la Présidence de Pierre BATAILLE. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle que par délibération du 30 Novembre 2020, le Conseil Communautaire a décidé de déposer un dossier de candidature pour un appel à projets porté par le département des Pyrénées-Orientales et dénommé « Zéro déchets dans la nature ». Dans ce cadre, une opération conjointe avec les communes membres de l'EPCI qui ont manifesté leur intérêt à cet effet vise au déploiement coordonné de cendriers de rues. Elle est adossée à la mise en place d'une filière de traitement en déchèterie.

Le Président explique que le Conseil Départemental a répondu favorablement à cette candidature et, par délibération du 29 Mars 2021, décidé de soutenir cette opération en finançant les dépenses à hauteur de 50 % (pour un montant d'aide maximal de 15 000 €)

Le Président explique que dans la mesure où le coût total d'achat des 150 cendriers (+ autocollants et affiches) prévus pour cette opération s'élève à la somme de 22 321.20 € TTC, le reste à financer pour 150 cendriers s'élève par conséquent à la somme de 11 160.60 € TTC Soit 74.40 € TTC par cendrier.

Le Président explique qu'il a été décidé que les communes participantes procéderaient au remboursement des sommes avancées par la Communauté des Communes pour l'achat de ces équipements, au prorata du nombre de cendriers dont elles prendront possession pour installation.

Le Président propose de distribuer ces cendriers aux communes participantes comme suit :

- Bolquère x10 soit 744 € ttc
- Eyne x5 soit 372 € ttc
- Font-Romeu x44 soit 3 273.60 € ttc
- Formiguères x22 soit 1 636.80 € ttc
- La Cabanasse x5 soit 372 € ttc
- Les Angles x22 soit 1 636.80 € ttc
- Matemale x4 soit 297.60 € ttc
- Mont-Louis x8 soit 595.20 € ttc
- Réal x2 soit 148.80 € ttc
- Saint-Pierre dels Forcats x10 soit 744 € ttc
- Sansa x1 soit 74.40 € ttc

Un titre de recette sera adressé à chacune des communes pour remboursement, au prorata du nombre de cendriers distribués, des sommes avancées par la Communauté des communes

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :

- **De fixer le prix de vente du cendrier à 74.40 € ttc et de demander à chaque commune le remboursement au prorata sur nombre de cendriers distribués, des sommes avancées par la Communauté des Communes**
- **D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 25 octobre 2021

Pierre BATAILLE
Président

